

Accompagnement à la VAE

Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agro-alimentaire, des services en milieu rural

Objectif :

- Accompagner les personnes s'engageant dans une démarche VAE pour obtenir un diplôme en lien avec ses expériences en cours ou passées

VAE

Validation
des Acquis de
l'Expérience

Organisation de la formation

Période :

- Selon les demandes d'accompagnement

Durée :

- Accompagnement 1er passage en jury : 15h
- Dossier complémentaire : 4h

Nombre de places ouvertes :

- Pas de limite de place

Voie de formation

- Formation professionnelle continue

Lieu

- CFPPA 64, sites de Montardon et Ostabat

Modalités

Public

- Toute personne s'engageant dans une démarche VAE

Prérequis

- Avoir déposé une demande de recevabilité à la VAE auprès du certificateur
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH

Pièces administratives et inscription

- Contacter le secrétariat du CFPPA
- Entretien préalable (gratuit et sans engagement) permettant une explication de l'accompagnement VAE

Modalités financières

- Accompagnement 1er passage en jury (15h) : 1 350€
- Dossier complémentaire (4h) : 360€
- Prise en charge par l'entreprise (plan de formation), un fonds de formation (VIVEA, OCAPIAT..) ou CPF

Agro
Campus 64

CFPPA des Pyrénées-Atlantiques

CFPPA des Pyrénées Atlantiques,
Route du lycée agricole – 64121 MONTARDON
Tél. +33 (0)5 59 33 15 20
cfppa.montardon@educagri.fr

Accompagnement et suivi

Accompagnement à la rédaction du dossier

- Aide à l'appropriation du dossier
- Description de l'activité, analyse des expériences, aide à la sélection
- Conseils méthodologiques pour la rédaction du dossier, aide au choix des preuves

Préparation de l'entretien avec le jury et accompagnement post jury

- Conseils personnalisés et entretien post jury
- Plan d'action en cas de validation partielle

Modalités pédagogiques

- Alternance d'entretiens individuels avec l'accompagnateur (trice) et de travail personnel
- Durée individualisée en fonction du positionnement

LA VAE, QU'EST CE QUE C'EST?

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet de faire reconnaître par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au RNCP, les compétences acquises lors de l'expérience

POURQUOI ENGAGER UNE VAE?

- Obtenir une certification professionnelle
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité, évoluer professionnellement
- Faire reconnaître ses compétences
- Obtenir un niveau de qualification pour accéder à une formation de niveau supérieur ou un concours

Retrouvez ici toutes les infos :
statistiques, rémunérations,
aides, taux de satisfaction...



Agro
Campus 64


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*